



## Procédure de liquidation judiciaire du bien à mon insu

Par **VBerenice**, le 17/03/2018 à 20:13

Bonjour,

Je suis associée à 50/50 d'une SCI qui possède un studio à Paris que j'occupe depuis que le gérant (mon ex-concubin) l'a abandonné à ma seule charge financière en 2007, alors qu'il refuse de me vendre ses parts et le bien au prix du marché. J'ai régularisé la quasi totalité du crédit qui s'est achevé en 2014.

A ma stupéfaction j'ai reçu un courrier d'un liquidateur le 9 mars dernier m'informant d'une procédure en liquidation judiciaire du bien qui s'est tenue le 9 janvier sans que le gérant m'en ait informée.

Le gérant multiplie les procédures abusives pour faire saisir le bien. En 2013 la cour d'Appel avait jugé que "les frais irrépétibles et les dépens exposés par la SELARL B...N...seront supportés par M. G... (le gérant) dont l'action infondée est à l'origine de la désignation".

Le gérant n'ayant pas régularisé les honoraires de l'avocat représentant la SCI celui-ci a pris une hypothèque, sur le bien, en juillet 2017, puis il a assigné la SCI en liquidation judiciaire.

Tout cela, bien sûr sans que j'en sois informée.

En février dernier, j'ai cependant officieusement pris connaissance, de la procédure qui avait eu lieu en janvier. J'ai immédiatement régularisé plus de 5.000 € à cet avocat qui m'a encore réclamé les frais de procédure qu'il avait engagés, j'ai encore payé 2.555 € avant de recevoir le courrier du liquidateur.

Les honoraires de cet avocat sont supérieur à ma pension de retraite pour l'année !!!

L'aide juridictionnelle peut-elle intervenir ? Il y a manifestement malveillance du gérant et fautes graves. Comment le dénoncer ? Le fait d'avoir réglé les honoraires stopperont les procédures ?

Merci de m'aider à trouver des solutions, je n'ai pas d'avocat et je n'ai plus les moyens de m'adresser à eux.

Par **Visiteur**, le 17/03/2018 à 21:19

Bjr,

Quelle est l'origine des dettes de la sci... Charges normales ou manoeuvre frauduleuse ?

Par **VBerenice**, le 17/03/2018 à 21:44

j'ai obtenu le jugement du liquidateur, il s'agirait des honoraires de l'avocat qui a assigné la SCI pour un montant de 7.738 €.

La stratégie du gérant était de me dissimuler la procédure mise en route par l'avocat pour obtenir la saisie du bien. Il espère ainsi obtenir 50% de la valeur du bien au prix du marché immobilier actuel alors que qu'il m'a contraint de rembourser la quasi-totalité du bien au risque de voir la banque saisir le bien. Le gérant prétend également un compte courant très, très, très élevé que je conteste.